

REPUBLIQUE DU  
CAMEROUN

Paix- Travail- Patrie

INSTITUT NATIONAL  
DE LA STATISTIQUE



REPUBLIC OF

CAMEROON

Peace- Work- Fatherland

NATIONAL INSTITUTE  
OF STATISTICS

PROJET D'HARMONISATION ET D'AMELIORATION DES STATISTIQUES EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE  
HARMONIZING AND IMPROVING STATISTICS IN WEST AND CENTRAL AFRICA PROJECT  
UNITE DE GESTION DU PROJET

## Demande de Cotations

### Passation de Marchés pour

Fourniture et installation de service d'accès à la connexion internet haut débit pour l'Unité de Gestion du Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre

Référence No : N° 000002 /DC/INS/HISWACA/UGP/CSPM/2025 DU 28 OCT 2025

Référence STEP : CM-INS-512920-NC-RFQ du PPM approuvé le 01/10/25

Nom du Projet : Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (HISWACA)

Maître d'Ouvrage : Directeur Général de l'Institut National de la Statistique

Pays : Cameroun

Financement : IDA 7400- CM

Emis le : 28 OCT 2025



## Préface

Le présent dossier comprend les pièces suivantes :

- Pièce 0 : la lettre de Demande de Cotations,
- Pièce 1 : les instructions aux Prestataires,
- Pièce 2 : le modèle de cotations,
- Pièce 3 : le Bordereau Descriptif et Quantitatif,
- Pièce 4 : le modèle de Lettre de Marché,
- Pièce 5 : Cahier des Clauses Administratives Particulières
- Pièce 6 : le formulaire de comparaison des cotations,
- Pièce 7 : Modèle de garantie de bonne exécution.

Il est recommandé aux Prestataires de bien lire les Instructions aux soumissionnaires de même que les spécifications techniques des prestations demandées, qui sont des spécifications minimales. Puis ils devront constituer leurs offres suivant les documents types joints.

A ce titre, Ils devront prendre soin de compléter la lettre de Demande de cotations et de confirmer les prescriptions techniques et les quantités dans le bordereau descriptif et quantitatif.

En cas de modification des spécifications techniques données dans la présente Demande de cotations, et ce dans le but de les améliorer, le Prestataire devra joindre un mémo séparé expliquant les avantages de sa proposition.



## Table des Matières

Table des matières

Table des Matières .....	3
<b>Section I – Lettre de Demande de Cotations .....</b>	<b>4</b>
<b>Section II - Instructions aux soumissionnaires .....</b>	<b>7</b>
A. Introduction .....	7
1. Dispositions générales .....	7
B. Le Dossier de Demande de Cotations .....	7
2. Contenu du Dossier .....	7
C. Préparation des offres.....	7
3. Langue de l'offre.....	7
4. Documents constitutifs de l'offre.....	7
5. Cotation .....	8
6. Monnaies de l'offre .....	8
7. Délai de validité des cotations .....	8
D. Dépôt des cotations .....	8
8. Cachetage et marquage des offres .....	8
9. Date et heure limite de dépôt des offres.....	8
E. Ouverture des plis et évaluation des offres .....	8
10. Ouverture des plis par l'Agence .....	8
11. Évaluation et Comparaison des offres.....	9
F. Attribution du marché .....	9
12. Droit de l'Acheteur d'accepter l'une quelconque des Offres et de rejeter une ou toutes les Offres .....	9
13. Attribution du marché .....	9
14. Notification de l'attribution du marché .....	9
15. Signature de la lettre de marché .....	9
16. Corruption et manœuvres frauduleuses .....	9
<b>Section III – Modèles d'Annexes .....</b>	<b>12</b>
1. Lettre de Cotation .....	12
2 – Bordereau Descriptif et Quantitatif.....	13
3 – Description Technique des Fournitures .....	14
4 – Lettre de Marché .....	18
5 – Cahier des Clauses Administratives et Particulières (CCAP) .....	19
6 – Tableau de Comparaison des Cotations .....	22
7 – Modèle de Garantie de Bonne Exécution Garantie Bancaire .....	23



## **Section I – Lettre de Demande de Cotations**



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix- Travail- Patrie

INSTITUT NATIONAL  
DE LA STATISTIQUE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace- Work- Fatherland

NATIONAL INSTITUTE  
OF STATISTICS

PROJET D'HARMONISATION ET D'AMELIORATION DES STATISTIQUES EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE

HARMONIZING AND IMPROVING STATISTICS IN WEST AND CENTRAL AFRICA PROJECT

## UNITE DE GESTION DU PROJET

### DEMANDE DE COTATIONS RESTREINTE

000002 /DC/INS/HISWACA/UGP/CSPM/2025 DU

28 OCT 2025

FOURNITURE ET INSTALLATION DE SERVICE D'ACCÈS À LA CONNEXION INTERNET HAUT DÉBIT POUR L'UNITÉ DE GESTION DU PROJET D'HARMONISATION ET D'AMÉLIORATION DES STATISTIQUES EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE.

Crédit IDA : N°7400 - CM

### Lettre de Demande de Cotations

Le Coordonnateur

A/to

- TECHNO LINKS SARL, Tel : 678 65 52 07, Email : verturetrusted@gmail.com
- SPARTAN SECURITY SARL, Tel : (+237) 698 73 45 18 -654 46 40 89, email : spartan.infoline@gmail.com
- ROT2-STONE SARL, Tél : +237670 00 42 88, email : stonerot2@gmail.com
- ETS LUMIA, Tél : 692 335 193 / 693 870 761, email : etslumia@gmail.com

Objet : demande de cotations

Mesdames, Messieurs,

1. Le Gouvernement de la République du Cameroun a reçu un financement de la Banque mondiale (la Banque) pour supporter le coût du Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (HISWACA) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements autorisés au titre du Contrat pour lequel cette Demande de Cotations est publiée.

2. Il est prévu dans le cadre de l'exécution dudit projet de solliciter des fournisseurs pour : « la Fourniture et l'installation de service d'accès à la connexion internet haut débit pour l'Unité de Gestion du Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre ».



3. A cet effet, vous trouverez ci-joint, le bordereau descriptif quantitatif de ces prestations, que je vous demande de bien vouloir chiffrer et me le retourner avec l'ensemble des pièces demandées, au plus tard le, 18 NOV 2025 à 10 heures, heure locale précises avec la mention : « Demande de Cotations Restreinte N°00002 /DC/INS/HISWACA/UCP/CSPM/2025 pour la Fourniture et l'installation de service d'accès à la connexion internet haut débit pour l'Unité de Gestion du Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre».
4. Les cotations resteront valides pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'ouverture des plis.
5. Les offres produites en huit (08) exemplaires dont un (01) original et sept (07) copies marquées comme tels, plus une copie clés USB contenant la copie numérique (Bordereau Descriptif et Quantitatif des prix en fichier Excel, spécifications techniques en fichier Excel ou Word et l'offre original scanner en fichier PDF) seront chiffrées Hors TVA et Toutes Taxes Comprises (TTC) et accompagnées du modèle de lettre de marché signé, qui constituera le contrat au cas où votre offre serait retenue.
6. Les cotations seront ouvertes le 18 NOV 2025 à 11 heures précises, heure locale, dans la salle de Réunion de l'INS, par la Commission Spéciale de Passation des Marchés (CSPM) auprès de HISWACA en présence des représentants des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés qui souhaitent être présents à l'ouverture.
7. L'Acheteur attribuera le marché au soumissionnaire, dont il aura déterminé que la cotation est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Demande de cotations, et qu'elle est la moins disante, à condition que le Soumissionnaire soit en outre jugé qualifié pour exécuter le Marché de façon satisfaisante.
8. La vérification à postériori se fera de la manière suivante : justifier d'au moins deux (02) références d'un montant de sept (07) millions dans le domaine des approvisionnements généraux (produire première page et page de signature du marché et les procès-verbaux de réception ou attestation de service fait).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Yaoundé, le 28 OCT 2025  
Le Coordonnateur National

Ampliations :

- ARMP
- HISWACA (pour affichage)
- PDT-CSPM
- ARCHIVES



*Joseph Tedou*

## Section II - Instructions aux soumissionnaires<sup>1</sup>

L'objet de la Section I est de donner aux fournisseurs les renseignements dont ils ont besoin pour soumettre leurs offres conformément aux conditions fixées par l'agence d'exécution. Elle fournit également des renseignements sur la remise des offres, l'ouverture des plis, l'évaluation des offres et l'attribution du marché.

### A. Introduction

1. **Dispositions générales** 1.1 Le terme "jour" désigne un jour calendaire.

### B. Le Dossier de Demande de Cotations

2. **Contenu du Dossier** 2.1 Le Dossier de demande de Cotations décrit les fournitures faisant l'objet du marché, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions du marché. Le dossier comprend les documents énumérés ci-après :
- (a) Lettre de Demande de Cotations
  - (b) Demande de Cotations (DC)
  - (c) Bordereau Descriptif et Quantitatif (BDQ)
  - (d) Description des prestations
  - (e) Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
  - (f) Modèle de lettre de cotation
  - (g) Modèle de lettre de marché
  - (h) Modèle de tableau de comparaison des cotations
  - (i) Modèle de garantie de bonne exécution
- 2.2 Le prestataire devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de consultations.

### C. Préparation des offres

3. **Langue de l'offre** 3.1 La cotation ainsi que toute la correspondance constituant la cotation, seront rédigées en français.
4. **Documents constitutifs de l'offre** 4.1 La cotation présentée en huit exemplaires dont 1 original et 7 copies plus la copie numérique (clé USB contenant le Bordereau Descriptif et Quantitatif en fichier Excel, spécification technique en fichier Word ou Excel et l'Offre Original scanné en fichier PDF) par le fournisseur comprendra les documents suivants dûment remplis:
- (a) la Lettre de Cotations (LC) dûment remplie, datée et signée
  - (b) le Bordereau Descriptif et Quantitatif dûment rempli, daté et signé
  - (c) le projet de Lettre de Marché dûment rempli, daté et signé
  - (d) le Cahier des Clauses Administratives Particulières paraphé;
  - (e) Le Prestataire produira en outre un dossier administratif composé des pièces originales ou copies certifiées conformes par les services émetteurs et composés des éléments suivants en cours de validité : (i) **Registre de Commerce**; (ii) **Attestation d'Immatriculation Unique**; (iii) **Attestation de Conformité fiscale**; (iv) **Attestation de non faillite** ; (v) **Plan de localisation**,

<sup>1</sup>Les Instructions aux soumissionnaires ne font pas partie du marché et ne sont plus applicables une fois le marché signé.

(vi) Attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'ARMP, (vii) Attestation Pour Soumission de la CNPS, et (viii) Attestation de domiciliation bancaire.

**N.B :** Il est rappelé que les pièces administratives citées ci-dessus devront dater de moins de trois (03) mois et être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par l'autorité émettrice compétente. L'absence de ces pièces ne constituent pas un critère éliminatoire, mais seront obligatoires avant la signature du contrat.

- |   |  |
|---|--|
| <b>5. Cotation</b>                        | 5.1 Le Prestataire précisera dans la lettre de cotation le lieu de livraison et la nature des prix :<br>a. hors taxes (HT) ;<br><b>ou</b><br>b. toutes taxes Comprises (TTC), compris.   |
|   | 5.2 Le Prestataire complètera le Bordereau Descriptif et Quantitatif fourni dans le Dossier de Demande de Consultation, en indiquant les caractéristiques des fournitures dans la ligne qui lui est réservée, les prix unitaires, le prix total pour chaque article et les délais des prestations qu'il se propose de livrer en exécution du présent marché. |
|   | 5.3 Le Fournisseur remplira et signera le projet de lettre de marché   |
| <b>6. Monnaies de l'offre</b>             | 6.1 Les prix seront libellés en <b>francs CFA</b> .  |
| <b>7. Délai de validité des cotations</b> | 7.1 Les cotations seront valides pour la période de <b>quatre-vingt-dix (90) jours</b> .   |

#### **D. Dépôt des cotations**

- |  |  |
|--|--|
| <b>8. Cachetage et marquage des offres</b> | 8.1 Les Fournisseurs placeront l'original et les sept (07) copies de leur cotation plus une clé USB contenant la copie numérique (contenant le Bordereau Descriptif et Quantitatif en <b>fichier Excel</b> , les spécifications techniques en fichier Word et l'offre originale scannée en PDF) dans une enveloppe scellée :<br>(a) adressée à l'Acheteur à l'adresse indiquée dans la lettre de Demande de Cotation ; et<br>(b) portera le nom du projet, le titre et le numéro de la Consultation, tels qu'indiqués dans l'avis de Demande de Cotations. |
|--|--|

- |  |  |
|--|--|
| <b>9. Date et heure limite de dépôt des offres</b> | 9.1 Les cotations doivent être reçues à l'adresse spécifiée au paragraphe 8.1(a) ci-dessus au plus tard à l'heure et à la date indiquées dans la lettre de Demande de Cotations. |
|--|--|

#### **E. Ouverture des plis et évaluation des offres**

- |  |   |
|--|---|
| <b>10. Ouverture des plis par l'Agence</b> | 10.1 La Commission Spéciale de Passation des Marchés ouvrira les plis en présence des représentants des prestataires qui souhaitent assister à l'ouverture, à la date, à l'heure et à l'adresse précisées dans la lettre de Demande de Cotations.<br><br>10.2 La Commission Spéciale de Passation des Marchés préparera un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis. |
|--|---|

## 11. Évaluation et Comparaison des offres

11.1 La Commission Spéciale de Passation des Marchés (par le biais d'une sous-commission) procédera à l'évaluation et à la comparaison des cotations en procédant dans l'ordre suivant :

- **Examen préliminaire ;**

Le processus d'évaluation démarrera dès l'ouverture des plis. L'examen préliminaire des cotations aura pour objet d'identifier et de rejeter celles non conformes pour l'essentiel (spécifications techniques) aux dispositions du dossier de demande de cotations et les cotations ainsi rejetées ne seront pas acceptées à l'examen détaillé.

- **Examen détaillé ;**

Seules les cotations retenues à l'issue de l'examen préliminaire seront examinées à ce stade. Les cotations seront classées de la moins disante à la plus disante après vérification des calculs et corrections des erreurs éventuelles

**N.B :** En cas d'omission du prix d'un article pour lequel le soumissionnaire a présenté les caractéristiques dans son offre, la Sous-commission d'évaluation procédera à une compensation de ladite omission en ajoutant aux prix de l'offre, le montant estimé de cette lacune. A cet effet, la Sous-Commission déterminera la moyenne des prix, de l'article concerné, indiqués dans les autres offres en vue de compléter l'offre incomplète à des fins de comparaison.

- **Vérification à postériori :** Telle que décrite au point 8 de la lettre de demande de cotation.

## F. Attribution du marché

### 12. Droit de l'Acheteur d'accepter l'une quelconque des Offres et de rejeter une ou toutes les Offres

### 13. Attribution du marché

### 14. Notification de l'attribution du marché

### 15. Signature de la lettre de marché

### 16. Corruption et manœuvres frauduleuses

12.1 L'Acheteur se réserve le droit d'accepter ou d'écartier toute Offre, et d'annuler la procédure d'appel d'offres et d'écartier toutes les Offres à tout moment avant l'attribution du Marché, sans encourir de ce fait une responsabilité quelconque vis-à-vis des Soumissionnaires. En cas d'annulation, les Offres et les Garanties de Soumission seront renvoyées sans délai aux Soumissionnaires.

13.1 L'Acheteur attribuera le marché au Prestataire, dont il aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Demande de Cotations, et qu'elle est la cotation la moins disante, à condition que le soumissionnaire soit en outre jugé qualifié pour exécuter le Marché de façon satisfaisante.

14.1 La signature de la lettre de marché par le Prestataire et l'Acheteur constituera la formation du marché. Cette lettre de marché sera notifiée par ordre de service, invitant le Prestataire à livrer les fournitures dans les conditions de la lettre de Demande de cotations.

15.1 Dans les trente (30) jours suivant la date de réception de la cotation, l'Acheteur signera et datera le Marché et le renverra au Prestataire.

16.1 La Banque a pour principe, dans le cadre des marchés qu'elle finance, de demander aux Emprunteurs (y compris les bénéficiaires de ses prêts) ainsi qu'aux soumissionnaires, fournisseurs, prestataires de services, entrepreneurs et leurs agents (déclarés ou non), personnel, sous-traitants et fournisseurs d'observer, lors de la passation et de l'exécution

de ces marchés, les règles d'éthique professionnelle les plus strictes<sup>1</sup>. En vertu de ce principe, la Banque

a) aux fins d'application de la présente disposition, définit comme suit les expressions suivantes :

- (i) est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte, directement ou indirectement, un quelconque avantage en vue d'influer indûment sur l'action d'une autre personne ou entité ; le terme « une autre personne ou entité» fait référence à un agent public agissant dans le cadre de l'attribution ou de l'exécution d'un marché public et inclut le personnel de la Banque et les employés d'autres organisations qui prennent des décisions relatives à la passation de marchés ou les examinent;
  - (ii) se livre à des «manœuvres frauduleuses» quiconque agit, ou dénature des faits, délibérément ou par négligence grave, ou tente d'induire en erreur une personne ou une entité afin d'en retirer un avantage financier ou de toute autre nature, ou se dérober à une obligation (le terme «personne» ou «entité» fait référence à un agent public agissant dans le cadre de l'attribution ou de l'exécution d'un marché public; les termes «avantage» et «obligation» se réfèrent au processus d'attribution ou à l'exécution du marché, et le terme «agit» se réfère à toute action ou omission destinée à influer sur l'attribution du marché ou son exécution);
  - (iii) se livrent à des «manœuvres collusives» les personnes ou entités qui s'entendent afin d'atteindre un objectif illicite, notamment en influant indûment sur l'action d'autres personnes ou entités (le terme «personnes ou entités» fait référence à toutes les personnes ou entités qui participent au processus d'attribution des marchés, soit en tant qu'attributaires potentiels, soit en tant qu'agents publics, et entreprennent d'établir le montant des offres à un niveau artificiel et non compétitif et qui tentent soit elles-mêmes, soit par l'intermédiaire d'une personne ou entité ne participant pas au processus de passation des marchés, de simuler la concurrence ou de fixer le montant des offres à un niveau artificiel ou non-compétitif , ou qui se tiennent au courant du montant ou des autres conditions de leurs offres respectives) ;
  - (iv) se livre à des «manœuvres coercitives» quiconque nuit ou porte préjudice, ou menace de nuire ou de porter préjudice, directement ou indirectement, à une personne ou à ses biens en vue d'en influer indûment les actions (le terme «personne» fait référence à toute personne qui participe au processus d'attribution des marchés ou à leur exécution); et
  - (v) et se livre à des «manœuvres obstructives»
- (aa) quiconque détruit, falsifie, altère ou dissimule délibérément les preuves sur lesquelles se base une enquête de la Banque en matière de corruption ou de manœuvres frauduleuses, coercitives ou collusives, ou fait de fausses déclarations à ses enquêteurs destinées à entraver son enquête; ou bien menace, harcèle ou intimide quelqu'un aux fins de l'empêcher de faire part d'informations relatives à cette enquête, ou bien de poursuivre l'enquête; ou

<sup>1</sup> Dans ce contexte, toute action d'un soumissionnaire, fournisseur, entrepreneur ou de son personnel, ses agents ou sous-traitants, fournisseurs de biens ou services et/ou leurs employés destinée à influer sur l'attribution ou l'exécution d'un marché en vue d'obtenir un avantage illicite est par nature inappropriée.

- (bb) celui qui entrave délibérément l'exercice par la Banque de son droit d'examen tel que stipulé au paragraphe 1.16 (e) ci-dessous; et
- b) rejettéra la proposition d'attribution du marché si elle établit que le soumissionnaire auquel il est recommandé d'attribuer le marché est coupable de corruption, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses, collusives, coercitives ou obstructives en vue de l'obtention de ce marché;
- c) déclarera la passation du marché non-conforme et annulera la fraction du prêt allouée à celui-ci si elle détermine, à un moment quelconque, que les représentants de l'Emprunteur ou d'un bénéficiaire du prêt s'est livré à la corruption ou à des manœuvres frauduleuses, collusives ou coercitives pendant la procédure de passation du marché ou l'exécution du marché sans que l'Emprunteur ait pris, en temps voulu et à la satisfaction de la Banque, les mesures nécessaires pour remédier à cette situation , y compris en manquant à son devoir d'informer la Banque lorsqu'il a eu connaissance de telles manœuvres;
- d) sanctionnera une entreprise ou un individu, à tout moment et conformément aux procédures de sanctions de la Banque<sup>2</sup>, y compris en déclarant publiquement l'exclusion de l'entreprise ou de l'individu pour une période indéfinie ou déterminée
  - (i) de toute attribution des marchés financés par la Banque, et (ii) de toute désignation<sup>3</sup> comme sous-traitant, consultant, fabricant ou fournisseur de biens ou prestataire de services d'une entreprise par ailleurs éligible à l'attribution d'un marché financé par la Banque ;
  - (iii) pourra exiger que les dossiers d'appel d'offres et les marchés financés par la Banque contiennent une disposition requérant des soumissionnaires, fournisseurs et entrepreneurs qu'ils autorisent la Banque à examiner les documents et pièces comptables et autres documents relatifs à la soumission de l'offre et à l'exécution du marché et de les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par la Banque.

<sup>2</sup> Une entreprise ou un individu pourra être déclaré exclu de l'attribution d'un marché financé par la Banque à l'issue des procédures de sanctions de la Banque telles que définies, y compris, entre-autres : (i) la suspension temporaire ou la suspension temporaire préalable correspondant au processus de sanctions en cours d'examen; (ii) l'exclusion conjointe telle que convenue avec les autres institutions financières internationales, y compris les banques multilatérales de développement ; et (iii) les procédures de sanctions administratives dans le cadre de la passation des marchés exécutés par le Groupe de la Banque mondiale en cas de fraude et corruption.

<sup>3</sup> Un sous-traitant, consultant, fabricant ou fournisseur de biens ou services (différents intitulés sont utilisés en fonction de la formulation du dossier d'appel d'offres) désigné est une entreprise ou un individu qui (i) fait partie de la demande de pré qualification ou de l'offre du soumissionnaire compte tenu de l'expérience spécifique et essentielle et du savoir-faire qu'il apporte afin de satisfaire aux conditions de qualification pour une offre déterminée ; ou (ii) a été

### Section III – Modèles d'Annexes

#### 1. Lettre de Cotation

Date: \_\_\_\_\_

Demande de Cotations Restreinte N° \_\_\_\_\_ / DC/INS/HISWACA/UCP/CSPM/2025 DU \_\_\_\_\_

A Monsieur le Coordonnateur de HISWACA (Maître d’Ouvrage),

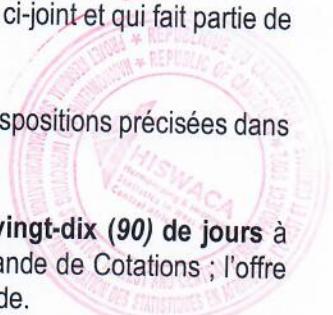
Monsieur,

Après avoir examiné le Dossier de Demande de Cotations dont nous vous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, offrons nos services en vue de la Fourniture et l'installation de service d'accès à la connexion internet haut débit pour l'Unité de Gestion du Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre conformément à la Demande de Cotation Restreinte et pour la somme de [prix total TTC de l'offre en chiffres et en lettres] ou autres montants énumérés au Bordereau Descriptif et Quantitatif ci-joint et qui fait partie de la présente cotation.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à livrer les fournitures selon les dispositions précisées dans le Bordereau Descriptif et Quantitatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de quatre-vingt-dix (90) de jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans la Lettre de Demande de Cotations ; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'un marché en bonne et due forme soit préparé et signé, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution du marché, constituera un marché nous obligeant réciproquement.

Le \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ 20 \_\_\_\_\_.  


[signature]

[titre]

Dûment autorisé à signer une offre pour et au nom de:

**2 – Bordereau Descriptif et Quantitatif**  
 (à remplir par le Fournisseur)

	Description détaillée de l'article	Quantité	Prix Unitaire (En chiffres et en lettres)	Prix Total	Livraison
					Délai
					Lieu
01	Connexion Internet Dédiée de bande passante 150 Mbps	24 mois			
02	Forfait internet mensuel VSAT	24 mois			
03	Service client 24/7	24 mois			24 mois
04	Adresses IP Publique dédiées	08			
05	Switch CISCO 2960 POE 48 ports	01 unité			
06	Câbles de raccordement 5m	100 unités			
07	Détrompeur pour prises	50 unités			
08	Toron de câble réseau Cat 6 300m	03 unités			
09	Point d'accès WiFi	06 unités			
10	Installation, configuration + travaux d'installation	FF			
	<b>Prix total Hors Taxes (HT)</b>				
	TVA (19,25%)				
	IR (2,2% ou 5,5%)				
	<b>Net à Percevoir</b>				
	<b>Prix total Toutes Taxes Comprises (TTC)</b>				

Délai de livraison maximum :

1. trente (30) jours à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer pour les l'acquisition, l'installation, le paramétrage et les travaux d'installation
2. vingt-quatre (24) mois pour l'exécution de la fourniture d'accès internet après validation de la phase d'installation



### 3 – Description Technique des Fournitures

## SPECIFICATIONS TECHNIQUES FOURNITURE DE LA CONNEXION INTERNET AU PROJET HISWACA

### 3.1 Contexte et justification

HISWACA prévoit posséder un parc informatique disposant entre autres de plus de quatre-vingt (80) ordinateurs et plusieurs environ cent (100) Smartphones et téléphones Androïdes pouvant se connecter à un réseau wifi. Tous ces équipements informatiques seront reliés entre eux par le réseau internet de HISWACA. Ce réseau permettra d'échanger des données dans le cadre des différentes opérations menées par HISWACA.

Cette connexion Internet devra prendre en charge de façon optimale les nombreuses ressources indispensables au bon fonctionnement du projet; il s'agit entre autres de la **messagerie**, de l'accès aux **plateformes de collaboration**, de la **visioconférence** et un accès haut débit au réseau **Internet public**.

Les services du projet HISWACA sont repartis sur plusieurs niveaux dans le bâtiment siège de l'Institut National de la Statistique (INS) notamment les niveaux **1,2,5 et 7**. La connexion Internet doit couvrir ces différentes zones de travail de manière fiable et optimale.

Le fournisseur d'accès Internet (FAI) doit assurer un service de bout en bout, notamment en garantissant une bande passante dédiée et garantie pour l'ensemble des sites.

#### 3.1.1 Objectif général

Fournir une connexion internet dédiée de haut débit au projet HISWACA

#### 3.1.2 prestations et matériels à fournir

Fourniture de la connexion internet dans les services de HISWACA avec bande une passante de 150Mbps dédiée, et non partagée avec un tiers.

Cette connexion se fera par liaison satellitaire.

#### 3.2 Description des spécifications techniques

La prestation et matériels à fournir dans le cadre de cette consultation devront servir à l'installation d'une connexion internet.

Les travaux à réaliser sont décrits dans le tableau suivant :

No	Description	Spécifications / Remarques
01	Type de liaison	Satellite
02	Liaison secondaire (Backup)	Pour assurer une haute disponibilité de la même bande passante, la liaison devrait se faire par liaison mobile
03	Capacité Bande passante	150 Mbps dédiés.
04	Adresses IP publiques	Au maximum huit (08) adresses IP routables
05	Réception du signal internet du satellite	Antenne de réception
06	Interconnexion des utilisateurs	Technologie Ethernet et WIFI
07	DNS service	DNS principal et DNS de secours disponibles
08	Équipements sur site	Installation de tous les équipements et accessoires nécessaires pour une haute disponibilité de bande passante demandée et qualité de la connexion Internet assurée

09	Suivi du trafic	-les outils de suivi du trafic en ligne sont à mettre à la disposition du client par le fournisseur; -Mise en place d'un outil de surveillance de la bande passante pour gérer la bande passante allouée aux utilisateurs.
10	Disponibilité (Service Level Agreement-SLA)	au moins 99,5
11	Point Focal et Gestion du site	Deux personnes de contact au minimum dédiées au monitoring du réseau
12	Service Client	-Disponibilité 24 heures sur 24/ 7 jours sur 7

### Spécifications techniques des équipements

N°	Article	Description détaillée
1	Routeur Mikrotik	LAN Ethernet : taux de transfert des données: 10,100,1000 Mbit/s, Technologie de cablage: 10/100/1000Base-T(X). Port WAN: Ethernet (RJ-45). Couleur: Noir. Mémoire interne: 128 Mo, Intégré dans le processeur: AR9344-DC3A-R, Fréquence du processeur: 600 MHz
2	Switch	48 ports, Ensemble de fonctionnalités : Base LAN, Interfaces de liaison montante : 2 (SFP ou 1000BASE-T) Puissance PoE disponible : 370W, Ports : 24 x 10/100 Ethernet Ports, Bande passante de transmission : 16 Gbps Performances de transfert : 6,5 Mpps, RAM : 128 MO, Mémoire Flash : 64 MO
3	Point d'accès WIFI	WiFi6 double bande, Bande de 2,4 GHz jusqu'à 573,5 Mbps, Type sans fil.802.11a, Tension:28 Volts, Puissance:50 watts

*NB : Délai de livraison trente (30) jours à compter de la date de notification de l'ordre de service de Démarrage.*

### 3.3 informations complémentaires

#### 3.3.1 Situation géographique

Les services de HISWACA sont situés à l'Immeuble Siège de l'INS notamment au niveau 1,2,5 et 7.

NB les soumissionnaires sont vivement encouragés à visiter les sites pour une meilleure évaluation des paramètres et contraintes techniques pouvant influer la solution à proposer.

#### 3.3.2 Normes des réseaux à interconnecter

Les solutions proposées par le fournisseur doivent être conformes à la norme Ethernet, notamment :

- réseau Ethernet, Fast Ethernet Gigabits Ethernet;
- débit de transfert de données : 10 Mbps, 10 Mbps, 1Gbits/s;
- Types de câblage : Ethernet 10base-T, Ethernet 100base-TX, Ethernet 100base-T;
- Protocole de liaison des données : Ethernet, Fast Ethernet, Gigabits Ethernet;
- conformité aux normes : IEEE 802.1Q, IEEE 802.3x.

### 3.4 détails techniques du service

En plus de la liaison internet, le fournisseur tiendra compte des exigences techniques suivantes :

- ✓ Tous les équipements réseaux et télécommunications requis pour la mise en œuvre de la solution proposée seront pris en compte dans l'offre;
- ✓ Les frais relatifs aux travaux d'installation et/ou de génie civil doivent également être clairement expliqués dans la proposition;
- ✓ Le débit de 150Mbps, alloué à HISWACA, sera réparti entre les niveaux 1,2,5 et 7 du bâtiment de l'INS via un routeur MIKROTIK qui permettra de contrôler le trafic sur les différents niveaux avec qualité de service (QoS) par IP;
- ✓ La possibilité de consultation en temps réel des graphes de consommation de la bande passante;
- ✓ Accompagnement pour la mise en œuvre d'une politique de gestion de la bande passante souscrite;

- ✓ La présentation d'une architecture représentant la redondance du réseau de distribution du Fournisseur d'Accès Internet (FAI) pour une haute disponibilité du service fourni;
- ✓ La fourniture d'une technologie de support de transmission résilient par le FAI;
- ✓ La latence entre un point du réseau et la destination internet ne doit pas dépasser 250 ms, pour autant que la connectivité ne soit pas encombrée par HISWACA
- ✓ Le transfert des données entre les niveaux se fera simultanément, avec des temps de réponse compris entre 0ms et 5 ms.

La proposition financière devra être libellée en Francs CFA et fera bien ressortir les éléments suivants :

- Les charges fixes relatives aux éventuels travaux de génie civil et aux équipements réseaux nécessaires pour l'interconnexion.
- Les charges récurrentes (coût mensuel de la bande passante + charges)

### 3.5 mise à jour et revue des performances

- ✓ Le fournisseur d'accès internet (FAI) devra informer HISWACA de toutes modifications majeures de son système, défaillances locales ou Internationales, qui peuvent impacter ses services et procédures;
  - ✓ Le FAI et HISWACA se réuniront périodiquement pour discuter de questions d'intérêt commun, afin d'examiner la performance du fournisseur et pour discuter également des améliorations que le fournisseur ou HISWACA devraient faire afin de parvenir à un service et un soutien plus efficace;
  - ✓ HISWACA mettra en place un système d'évaluation périodique des services rendus par le fournisseur.
- Afin de s'acquitter de cette responsabilité, le soumissionnaire doit préciser au Maître d'ouvrage (HISWACA) un Service Level Agreement (SLA), comme une partie intégrante du service, qui détaille la conformité aux exigences techniques et les niveaux de service, ainsi que les sanctions et indemnisation en cas de non-respect.

Le tableau suivant établit les conditions requises pour la fourniture de la bande passantes:

Ces indicateurs de performance devront être mesurés avant la finalisation du projet et feront l'objet d'un suivi périodique en vue de garantir la performance continue du système.

No	Les prescriptions techniques applicables	Obligation	Facultatif
01	99,5 Moyenne de disponibilité Réseau	x	
02	La latence entre un point du réseau et la destination internet ne doit pas dépasser 150ms, pour autant que la connectivité ne soit pas encombrée par le réseau HISWACA	x	
03	La perte des paquets ne doit pas dépasser 2	x	
04	La bande passante doit être sur une base 1 :1, c'est-à-dire la bande passante ne peut pas être partagée avec d'autres clients du prestataires	x	
05	Capacité à fournir huit (08) IP publiques pour les deux sites	x	
06	Disponibilité du Help DESK pendant les jours et heures ouvrables ; 24/24 en cas de crise	x	
07	Le système de surveillance du réseau (NMS) proposé devrait être de nature globale et être en mesure de surveiller et de gérer à distance tous les composants dans le système depuis un emplacement central. Cela comprend l'équipement de plein air Radio Fréquence (RF), modem et routeur	x	
08	La liaison secondaire de backup de même bande passante pour assurer la haute disponibilité de la connexion internet doit se faire par liaison mobile	x	
09	La présentation d'une architecture représentant la redondance du réseau de distribution du	x	

	Fournisseur d'Accès Internet (FAI) pour une haute disponibilité du service fourni		
11	La fourniture d'une technologie de support de résilience	x	

### 3.6 les capacités et expérience du prestataire

Le prestataire de service doit avoir les capacités et expériences suivantes :

- ✓ Avoir une expérience dans la fourniture des services internet au Cameroun, utilisant les technologies V-SAT;
- ✓ Avoir une expérience SLA (Service Level Agreement) dans la fourniture des services internet au Cameroun, utilisant les technologies V-SAT;
- ✓ Avoir une bonne référence dans l'installation des technologies de communication.

### 3.7 responsabilités de HISWACA

- HISWACA est responsable de l'exactitude des informations et des exigences données au soumissionnaire;
- HISWACA est responsable de la fourniture de l'énergie électrique dans chaque emplacement. Toute fourniture de service en dehors des heures de service en raison de l'absence de l'énergie électrique dans les sites ne sera pas considérée lors de l'évaluation de la disponibilité du service spécifié par le soumissionnaire;
- HISWACA porte la responsabilité, d'assurer convenablement la prise de terre électrique, l'allègement de protection conformément aux recommandations faites par le soumissionnaire lors de l'installation et de la maintenance et/ou des missions.

### 3.7 responsabilités du soumissionnaire

- Tous les supports administratifs et logistiques ayant contribué à l'installation et la maintenance de ces liaisons seront de la responsabilité du prestataire de services;
- Le soumissionnaire retenu doit porter l'entièvre responsabilité de toute sous-traitance nécessaire pour remplir le contrat;
- Le fournisseur est responsable de tous les travaux de génie civil qui sont susceptibles d'être requis, travail à l'intérieur du/des bâtiment(s), connecteurs, panneaux de brassages, rallonges, etc;
- Le soumissionnaire sera responsable de l'acquisition de tous les éléments accessoires et matériaux nécessaires pour établir les liaisons et de leur expédition à chaque site d'installation;
- Un rapport de l'installation seront déposés à HISWACA par le fournisseur. Tous les paramètres sur les modems, les routeurs, équipements RF seront également enregistrés dans le rapport;
- Le fournisseur garantira la confidentialité des données et la non limitation ou blocage de trafic sur quelque port que ce soit.

### 3.8 durée d'exécution de la prestation

- Pour la connexion internet dans les bâtiments (charges récurrentes liées à la consommation de la bande passante) : vingt-quatre (24) mois
- Pour les travaux d'installation et aux équipements réseaux et autres accessoires nécessaires pour la connexion et l'interconnexion : trente (30) jours

### 3.9 Garantie de la prestation

La garantie des travaux de génie civil et des équipements réseaux et autres accessoires nécessaires pour la connexion et l'interconnexion ainsi que la connexion internet dans les bâtiments du HISWACA est d'un (01) an.

#### 4 – Lettre de Marché

Aux termes de la consultation N° \_\_\_\_\_ /DC/INS/HISWACA/UCP/CSPM/2025 DU \_\_\_\_\_ intervenue le \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ 2025 entre le Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (HISWACA), représenté par le Coordonnateur ayant son siège à Yaoundé, (ci-après désignée comme « l'Acheteur ») d'une part et [nom et adresse complète du Fournisseur] (ci-après désigné comme le « Fournisseur ») d'autre part:

ATTENDU que l'Acheteur désire que certaines fournitures soient livrées et certains services annexes soient assurés par le Fournisseur, c'est-à-dire, pour la Fourniture et l'installation de service d'accès à la connexion internet haut débit pour l'Unité de Gestion du Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre et a accepté une offre du Fournisseur pour la livraison de ces fournitures et la prestation de ces services pour un montant égal à [prix des fournitures en toutes lettres et en chiffres, en hors taxes ou toutes taxes comprises] (ci-après désigné comme le « Prix de la Lettre de marché »).

IL A ETE ARRETE ET CONVENT CE QUI SUIT:

1. Les documents ci-après seront considérés comme faisant partie intégrante de la Lettre de marché:
  - (a) La demande de cotation des prix envoyée au Fournisseur ;
  - (b) Le Bordereau Description et Quantitatif et ;
  - (c) Les Spécifications techniques.
  - (d) Cahier des Clauses Administratives et Particulières (CCAP)
2. En contrepartie des règlements à effectuer par l'Acheteur au profit du Fournisseur, comme indiqué ci-après, le Fournisseur convient de livrer les fournitures, de rendre les services et de remédier aux défauts et insuffisances de ces fournitures et services conformément, à tous égards aux stipulations de la présente Lettre de marché.
3. L'Acheteur convient de son côté de payer au Fournisseur, au titre des fournitures et services, et des rectifications apportées à leurs défauts et insuffisances, le Prix de la Lettre de marché, ou tout autre montant dû au titre de cette Lettre de marché, et ce selon les modalités de paiement ci-après :  
[Inscrire les modalités de paiement retenues].

LES PARTIES au contrat ont signé le marché en conformité avec les lois de la République du Cameroun, les jours et années mentionnées ci-dessous.

Signé, Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ (pour l'Acheteur)

Signé, Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ (pour le Fournisseur)

## 5 – Cahier des Clauses Administratives et Particulières (CCAP)

**Article 1** : Le pays de l'Acheteur est : République du Cameroun

**Article 2** : L'acheteur est : Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (HISWACA)

**Article 3** : Le(s) site(s) du Projet ou le(s) lieu(x) de destination(s) finale(s) est (sont) :

L'Unité de Gestion de HISWACA sise au 2<sup>e</sup> étage de l'immeuble Siège de l'Institut National de la Statistique, rue 3025, Quartier du lac.

**Article 4** : La langue sera : le Français

**Article 5 : Définitions et attributions**

**Le Maître d'Ouvrage** est le Directeur Général de l'Institut National de la Statistique (INS)

**Le Maître d'Ouvrage Délégué (MOD)** est le Coordonnateur de HISWACA. Il veille à la conservation des originaux des documents du Marché et à la transmission des copies au MINMAP et à l'ARMP par le point focal désigné à cet effet.

**Le Chef de service du marché** est le Responsable Administratif et Financier de HISWACA qui coordonne les opérations nécessaires à la bonne exécution des différentes phases du projet et apporte au Maître d'Ouvrage Délégué une assistance générale à caractère technique, administrative et financière à toutes les phases du projet. Par ailleurs il veille au respect des clauses administratives, techniques et financières et des délais contractuels.

**L'Ingénieur du marché** est le comptable de HISWACA. Il est chargé du suivi de l'exécution du Marché.

**Observateur** : MINMAP

**Le cocontractant** est chargé de réaliser les prestations suivant les règles de l'art et conformément aux cahiers de charges.

**Article 6 : Aux fins de notification, l'adresse de l'Acheteur sera :**

L'Unité de Gestion de HISWACA sise au 2<sup>e</sup> étage de l'immeuble Siège de l'Institut National de la Statistique, rue 3025, Quartier du lac

**Article 7 : Ordres de service**

Les différents ordres de service seront établis et notifiés ainsi qu'il suit :

- L'ordre de service de commencer les prestations est signé par le Maître d'Ouvrage Délégué et notifié par le Chef de Service du marché.
- Les ordres de service à incidence financière ou susceptibles de modifier les délais ou l'objectif seront signés par le Maître d'Ouvrage Délégué et notifié par le Chef de Service du marché.
- Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations et sans incidence financière seront directement signés par le Chef de Service et notifié par l'Ingénieur le cas échéant.
- Les ordres de service valant mise en demeure sont signés par le Maître d'Ouvrage Délégué et notifiés par le Chef de service des marchés.
- Les ordres de service de suspension et de reprise de la prestation, pour cause de force majeur, seront signés par le Maître d'Ouvrage Délégué et notifiés par le Chef de service

**Le prestataire dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas l'Entrepreneur d'exécuter les ordres de service reçus.**

**Article 8** : Le droit applicable dans le cadre de l'exécution de ce marché est celui de : la République du Cameroun

**Article 9** : Les prix de la prestation livrée et Service connexes exécutés ne seront pas révisables.

**Article 10** : Durée d'exécution : La présente lettre des marchés a un délai d'exécution de **vingt-cinq (25) mois** à savoir :

- Trente (30) jours pour l'acquisition, l'installation, la configuration et les travaux d'installation ;
- Vingt-quatre (24) mois pour la consommation de la bande passante

**Article 11 : La méthode et les conditions de règlement du Fournisseur au titre de cette Lettre de Marché sont :**

**Règlement des Fournitures et Services en provenance du pays de l'Acheteur :**

**Le règlement des Fournitures et services en provenance du pays de l'Acheteur sera effectué en Franc CFA BEAC, comme suit :**

✓ A l'installation, configuration et paramétrage et travaux d'installation : le prix correspondant au Bordereau des Prix Unitaires de la Lettre de Marché toutes taxes comprises sera réglé à la réception des fournitures

✓ Paiements mensuels de forfait internet pour la période de vingt-quatre (24) mois

contre remise des documents précisés ci-après :

- La Lettre de Marché enregistrée en cinq (05) exemplaires ;
- La facture de paiement du montant correspondant à l'étape de paiement de la lettre de marché dès réception des fournitures ;
- L'attestation de service fait ;
- Le procès-verbal de réception ;
- Le dossier fiscal.

**Article 12 :** La réception au lieu de destination finale se fera en une étape par une commission de réception composée de la manière suivante :

**Président :** Le Coordonnateur de HISWACA ou son représentant ;

**Membres :**

Le Responsable Administratif et Financier de HISWACA

Le Spécialiste en Passation des Marchés de HISWACA

**Rapporteur :**

Le Comptable de HISWACA

**Observateur :**

Le MINMAP

**Invité :**

Le prestataire

**La réception portera sur l'acquisition, le paramétrage et configuration et les travaux d'installation liés au fonctionnement de la bande passante.**

Il est à noté qu'en prélude à la convocation de la réception par le Maître d'Ouvrage Délégué, l'Ingénieur de la Lettre de Marché et le Chef de Service s'assureront de la livraison quantitative et qualitative des articles.

**Article 13 :** Les pénalités de retard sur la remise du rapport s'élèveront à 1/2000ème du montant TTC de la Lettre de Marché entre le 1<sup>er</sup> et le 30<sup>ème</sup> jour et de 1/1000ème au-delà du 30<sup>ème</sup> jour.

**Article 14 :** Le montant maximum des pénalités de retard sera 10% du montant TTC de la Lettre de Marché.

**Article 15 :**

#### **DISPOSITIONS DIVERSES**

**Cas de force majeure :**

La force majeure s'entend de tout événement imprévisible et irrésistible empêchant le prestataire de remplir tout ou partie de ses obligations contractuelles.

Les cas de force majeure devront être signalés au Maître d'Ouvrage Délégué dans un délai de 72 heures à compter du début de l'événement. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée.

Dans tous les cas, il appartient au Maître d'Ouvrage Délégué de faire apprécier par une Commission constituée à cet effet les cas de force majeure évoqués.

**Modifications de la Lettre de Marché :**

Les dispositions de la Lettre de Marché peuvent être modifiées que par voie d'avenant.

**Différends et litiges :**

Tout litige survenant entre les parties devra faire l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable.

A défaut d'un arrangement à l'amiable, la partie la plus diligente soumettra le litige à la juridiction camerounaise localement compétente.

**Résiliation de la Lettre de Marché :**

Le non-respect des clauses du présent contrat par l'une des parties entraîne automatiquement sa résiliation. La résiliation sera alors notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception, ou transmise par porteur avec décharge

Chaque partie peut suspendre le contrat lorsque l'un des événements suivants empêche de façon prolongée l'exécution du contrat ou augmente de manière significative le risque de survenance du sinistre que l'exécution du contrat vise à parvenir : guerres, rébellion, troubles, émeute et insurrection, graves dans l'entreprise, mesures de l'autorité publique, conflits sociaux et toutes autres circonstances indépendantes de la volonté des parties.

Lorsque les circonstances ayant entraîné la suspension du contrat auront disparu, le contrat continuera à produire ses effets jusqu'à son échéance normale.

**Edition et diffusion de la Lettre de Marché :**

Quinze (15) exemplaires de la présente **Lettre de Marché** seront édités par les soins du cocontractant et fournis au Chef de Service du Marché pour diffusion.

**Domicile :**

Pour l'exécution du présent contrat et notamment pour notification, les parties font élection du domicile aux adresses mentionnées dans le présent contrat.

**Entrée en vigueur du Marché :**

La Lettre de Marché entrera en vigueur dès sa notification au prestataire par le MOD et les prestations débuteront dès la notification de l'Ordre de Service (OS) par le Chef de Service du marché pour l'exécution des prestations et services connexes.

**6 – Tableau de Comparaison des Cotations**

No	Nom des soumissionnaires	Nationalité	Conformité de la soumission		Exécution		Prix Total TTC et HT	Remarques
			oui	non	délai	lieu		
1.								
2.								
3.								
4.								
5.								
6.								
7.								
8.								

**Membres de la Commission :**

<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Signature</b>
------------	-----------------	------------------



## 7 – Modèle de Garantie de Bonne Exécution Garantie Bancaire

*[Papier à lettre du Garant ou Code Identifiant SWIFT*

**Bénéficiaire :** [nom et adresse du Maître d’Ouvrage]

**Date :** [insérer date]

**Garantie de Bonne Exécution no.** [insérer No]

**Garant :** [nom et adresse de la banque d'émission]

Nous avons été informés que [nom de l'Entrepreneur] (ci-après dénommé le Donneur d'ordre) a conclu avec vous le Marché no. [insérer No] en date du [insérer la date] pour l'exécution de [description des travaux] (ci-après dénommé « le Marché »).

De plus, nous comprenons qu'une garantie de bonne exécution est exigée en vertu des conditions du Marché.

A la demande du Donneur d'ordre, nous [nom de la banque garante] prenons, en tant que Garant, l'engagement irrévocable de payer au Bénéficiaire toute somme dans la limite du Montant de la Garantie qui s'élève à [insérer la somme en chiffres]/[insérer la somme en lettres]<sup>4</sup>. Votre demande en paiement doit comprendre, que ce soit dans la demande elle-même ou dans un document séparé signé accompagnant ou identifiant la demande, la déclaration que le Donneur d'ordre n'a pas rempli ses obligations au titre du Marché, sans que vous ayez à prouver ou à donner les raisons ou le motif de votre demande ou du montant qui y figure. La présente garantie sera réduite de moitié à la date de la réception provisoire.

La présente garantie expire au plus tard le [insérer la date] jour de [insérer le mois]/[insérer l'année]<sup>5</sup>, et toute demande de paiement doit être reçue à cette date au plus tard, à l'adresse figurant ci-dessus.

La présente garantie est régie par les Règles uniformes de la CCI relatives aux garanties sur demande, Publication CCI no : 758, à l'exception de leur Article 15 (a) dont l'application est expressément écartée.

---

[signature]

**Note : Le texte en italiques doit être retiré du document final ; il est fourni à titre indicatif en vue de faciliter la préparation du document**

<sup>4</sup> Le Garant doit insérer le montant du Marché mentionné au Marché soit dans la (ou les) monnaie(s) mentionnée(s) au Marché, soit dans toute autre monnaie librement convertible acceptable par le Maître d’Ouvrage.

<sup>5</sup> Insérer la date représentant vingt-huit jours suivant la date estimée de la réception définitive des travaux telle qu'indiquée dans la Sous-clause 57.1 du CCAG. Le Maître d’Ouvrage doit prendre en compte le fait que, dans le cas d'une prorogation de la durée du Marché, il devra demander au Garant de prolonger la durée de la présente garantie. Une telle demande doit être faite par écrit avant la date d'expiration mentionnée dans la garantie. Lorsqu'il préparera la garantie, le Maître d’Ouvrage peut considérer ajouter ce qui suit à la fin de l'avant-dernier paragraphe : « Sur demande écrite du Bénéficiaire, formulée avant l'expiration de la présente garantie, le Garant prolongera la durée de cette garantie pour une période ne dépassant pas [six mois] [un an]. Une telle extension ne sera accordée qu'une fois. »

